



N° 21

Annuel

LES CAHIERS d'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Université Omar Bongo

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Département d'Histoire et Archéologie

☒ 17.004/LIBREVILLE leschauob@gmail.com

DLBN 1149/06/99 **ISSN 1561 - 9524**

Kouadio René BOUADI
Jean Charles DÉDÉ
Kouamé Charles Landry KOFFI
Nohan SIDIBE
Atché Michel AKA
Aya Anita Sandrine KOUADIO
Jean-Jacques AHOUE
Loïc-Rodney NGAMILOLO
Guy-Roger MENGUE AMVAME

J
U
I
L
L
E
T
2
0
2
3

LES CAHIERS d'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Université Omar Bongo
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Département d'Histoire et Archéologie
□ 17.004 / LIBREVILLE
leschauob@gmail.com
DLBN 1149/06/99 ISSN 1561 - 9524

N° 21
JUILLET 2023

Annuel

Les CHA, 21, 2023



LES CAHIERS D'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE
Université Omar Bongo
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Département d'Histoire et Archéologie
BP. 17.004 Libreville
leschauob@gmail.com

DIRECTION DE LA PUBLICATION

Pr. Hugues Mouckaga

DIRECTION DE LA RÉDACTION

Pr. Wilson-André Ndombet

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Pr. Aggée Célestin Lomo Myazhiom ; Pr. Alexis Mengue M'Oye ; Pr. Abraham Zéphyrin Nyama.

ADMINISTRATION – GESTION

Directeur administratif et financier

Pr. Clotaire Messi Me Nang

Membres

Pr. Eliane Bouendja née Bella Emane ; Pr. Serge Mboyi Bongo ; Pr. Noël Christian-Bernard Obiang Nnang ; Léopold Codjo Rawambia ; Gladys Roselyne Noméwa née Immongault ; Aurélie Ayéni ; Léon-Modeste Nnang Ndong ; Emmanuel Ndzeng Nyangone ; Rodrigue Lekoulekissa.

COMITÉ DE LECTURE

Pr. Scholastique Dianzinga ; Pr. Yvon-Norbert Gambeg ; Pr. Noël Adjo Guébi ; Pr. Félix Abiola Iroko ; Pr. Alexis Mengue M'Oye ; Pr. Dieu-Donné Meyo-Me-Nkoghe ; Pr. Jérôme-Emilien Mumbanza Mwa Bawélé ; Pr. Hugues Mouckaga ; Pr. Abraham Zéphyrin Nyama ; Pr. Rufin Didzembou ; Pr. Virginie Wanyaka ; Pr. Koffi Nutefé Tsigbe ; Pr. Komla Etou ; Pr. Essohanam Batchana ; Pr. Emmanuel Goma-Thethe.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Pr. Yann Lebohec (Professeur émérite, Histoire, Université de Paris IV-Sorbonne) ; Pr. Hélène d'Almeida Topor (Professeur, Histoire, Université de Paris I – CRA) ; Pr. Jean-Pierre Martin (Professeur émérite, Histoire, Université de Paris IV-Sorbonne) ; Pr. Théodore Nicoué Lodjou Gayibor (Professeur, Histoire, Université de Lomé) ; Pr. Joseph-Marie Essomba (Professeur, Archéologie, Université de Yaoundé I) ; Pr. Daniel Abwa (Professeur, Histoire, Université de Yaoundé I) ; Pr. Fabien Kange Ewane (Professeur, Histoire, Université de Yaoundé I) ; Pr. Abraham Constant Ndinga Mbo (Professeur, Histoire, Université Marien Ngouabi) ; Pr. Nicole Moine (Maître de Conférences, Histoire, Université de Reims) ; Pr. Jean-François Owaye.

DLBN : 1149/06/99

N° ISSN : 1561 – 95 – 24.

Tous droits de production et de reproduction réservés pour tous pays, sauf mention contraire explicite. Nos remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

LES CAHIERS D'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

N° 21 Juillet 2023

SOMMAIRE

Hymne aux CHA.....	9
À nos illustres disparus	11-12
Éditorial	13-15

Kouadio René BOUADI,

*État des connaissances sur la préhistoire de la Côte d'Ivoire.....*17-38

Jean Charles DÉDÉ, Kouamé Charles Landry KOFFI, *Stratégie et dispositif de redynastisation monarchique sous les héritiers d'Askia Mohammed Silla (1531-1582).....*39-62

Nohan SIDIBE, *Histoire de la corporation des personnels des grandes compagnies européennes de commerce en Côte d'Ivoire (1893-1950).....*63-81

Atché Michel AKA, Aya Anita Sandrine KOUADIO, Jean-Jacques AHOUE, *Le bollo, une danse kroumen de Côte d'Ivoire : évolution et valorisation d'un patrimoine culturelle du XVIII^e siècle à nos jours.....*83-96

Loïc-Rodney NGAMILOLO, *Étienne Tshisekedi Wa Mulumba et l'ouverture démocratique au Zaïre : chronique d'un combat politique contre le régime de Mobutu (1979-1990)*97-116

Guy-Roger MENGUE AMVAME, *Le système rotatoire de l'Église évangélique du Gabon : une gouvernance ecclésiastique égalitaire et inclusive (1997-2014)*117-139

Comptes rendus des lectures.....141

Marthe Myra INANGUE-Y-MOUKALE.....143-148

Yannick Arnaud NZE-NDONG.....149-151

Clavé MOUTINDI.....	151-154
Magaly-Rose NYANGONE MBOLO.....	154-156
Antoine KOUTILI.....	156-158
R. Noël MOUELE-MALONGA.....	158-160

HYMNE AUX CHA

*Puissent tous les milieux de connaissance soutenir avec
détermination
Les Cahiers d'Histoire et Archéologie
Fer de lance de la recherche, au département d'Histoire et
Archéologie.
Que le corps enseignant, comme un seul homme,
Avide de lumière,
Sur des ères révolues,
Adeptes de l'excellence, le maître-mot du 3^e millénaire,
Disciple des fondateurs de l'Histoire, depuis Hérodote,
Trouve ici le moyen d'expression tant souhaité.
Permettre à tous de communiquer et de partager leur Savoir ;
Faire participer Historiens et Archéologues de l'U.O.B. à la science,
Construire un pont entre les autres et nous,
Fournir aux étudiants un condensé de méthodologie utile à leur
Formation,
Tels sont les principaux objectifs des Cahiers d'Histoire et
Archéologie.
Soyons donc heureux,
Qu'avec nous cette revue connaisse des jours heureux,
Elle qui révèle notre passé, Chapitre des plus vieilles Civilisations.*

BON VENT AUX CAHIERS D'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Auteur compositeur : Julien Akom Nnang
Texte revu et corrigé par le Pr. Alexis Mengue M'Oye
Interprété le samedi 20 juillet 2019.

Les CHA, 21, 2023

À nos illustres disparus

Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris

(Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière)
Gen., 3, 19).



* + ***Pr Célestin Nguemby Mbina***

- Professeur Titulaire, Agrégé de Médecine ;
- Ancien Doyen du Centre Universitaire des Sciences de la Santé (C.U.S.S.) et de la Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé (F.M.S.S.) ;
- Ancien Recteur de l'Université Omar Bongo (U.O.B.).



* + ***Joseph Ambouroué Avaro***

- Maître-Assistant d'Histoire à l'U.O.B. ;
- Ancien Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (F.L.S.H.).



* + ***Gilbert Ondimba Epigat***

- Assistant d'Histoire à l'U.O.B.,



*+ ***Docteur Ignace Patinon***
- Université Omar Bongo de Libreville.



*+ ***Professeur Pierre Solina N'dombi***
- Université Omar Bongo de Libreville.



*+ ***Professeur Emérite Claude-Hélène Perrot***
- Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – IMAF.



*+ ***Professeur Lazare Digombé***
- Université Omar Bongo de Libreville

ÉDITORIAL

Publier et être publié : quand les exigences de diversification de revues et de publication à l'extérieur faussent la grille d'appréciation

La dynamique relancée au cours de l'année 2019 par la publication du 17^e numéro, après une éclipse de quelques années, est une fois de plus confirmée avec l'offre aux lecteurs du numéro 21 de la revue *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie*. Cet organe de publication, dont l'objectif est de permettre aux spécialistes des sciences humaines, historiens et archéologues particulièrement de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Omar Bongo de mettre à disposition du public les résultats de leurs recherches, sous la forme d'articles scientifiques, s'ouvre également à l'extérieur. Le dynamisme et la régularité de la revue *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie* contribuent à donner une visibilité aux chercheurs nationaux et aux collègues de l'espace universitaire africain. Dans cet élan d'ouverture, la revue offre la possibilité, à travers les échanges, de publier et d'être publié. Quoi de plus normal !

Le constat fait, en lisant le sommaire du présent numéro des *CHA*, pourrait pousser à penser à une forte baisse de production des historiens et archéologues locaux. Et pour cause, sur six (6) textes soumis à publication, un seul a été proposé par un chercheur local tandis que les autres proviennent des collègues de l'étranger, majoritairement de la Côte d'Ivoire. L'absence remarquée de textes d'historiens et archéologues locaux s'explique, dans le numéro 21 de la revue *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie*, simplement par une offre de plus en plus grande d'organes de publication nationaux, d'une part. D'autre part, les exigences de diversification et de publication à l'international du CAMES conduisent, à un moment, à soumettre les textes ailleurs.

L'actuel numéro comporte des articles venus de la Côte-d'Ivoire, surtout, et de la France. Ceux-ci abordent des questions liées à l'occupation humaine, la politique, l'économie et à la culture sur les périodes préhistorique, moderne et contemporaine. S'agissant des textes relatifs au passé très ancien et ancien de l'Afrique occidentale, Kouadio René fait un

état des connaissances sur la préhistoire de la Côte d'Ivoire. L'auteur précise que la période du paléolithique reste assez bien connue tandis que celles du Mésolithique et du Néolithique comportent des zones d'ombre tant au niveau culturel que chronologique. L'article, sur la base des données récentes, apporte des informations nouvelles à partir du croisement des sources orales, écrites et matérielles. Pour leur part, Jean Charles Dédé et Kouamé Charles Landry Koffi évoquent les stratégies et dispositifs de redynamisation monarchique sous les héritiers d'Askia Mohamed Silla entre 1531 et 1582. Ils montrent comment, à partir d'une purge systématique des tenants du pouvoir monarchique et de l'administration impériale ainsi que par le biais du contrôle familial de l'appareil gouvernemental, les trois successeurs d'Askia Mohamed Silla (Ismail, Ishaq 1^{er} et Daoud) ont pu rétablir l'emprise de leur lignée.

Sur un espace-temps assez récent, dans le domaine économique, Nohan Sidibe fait l'histoire de la corporation des personnels des grandes compagnies européennes de commerce en Côte d'Ivoire de 1893 à 1950. L'auteur nous permet de comprendre que l'engagement du personnel africain dans ces compagnies commerciales et les bons rapports entretenus avec leurs clients ont contribué à l'émergence de grands commerçants professionnels africains. Ces derniers ont été des hommes de base de l'africanisation des grandes entreprises commerciales en Côte d'Ivoire lors du retrait des compagnies européennes. Toujours en Côte d'Ivoire mais dans un autre domaine, Atché Michel Aka, Aya Anita Sandrine Kouadio et Jean-Jacques Ahoue présentent le bollo, une danse kroumen de Côte d'Ivoire. Les auteurs montrent comment, malgré la présence européenne depuis le XV^e siècle, avec la traite négrière, le commerce atlantique et la colonisation, les Kroumen ont pu conserver les principaux éléments de leur culture parmi lesquels la danse bollo ; cette danse est préservée et valorisée à travers des événements heureux et malheureux.

Bien loin de l'espace ivoirien, le numéro 21 de la revue *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie* nous ramène naturellement en Afrique centrale avec des articles qui traitent de la gestion du pouvoir aussi bien dans le milieu politique que religieux. Loïc-Rodney Ngamilolo rappelle le rôle joué par Etienne Tshisekedi Wa Mulumba dans l'ouverture démocratique au Zaïre, grâce aux actions menées contre le régime de Mobutu de 1979 à 1990. Guy-Roger Mengue Amvame, quant à lui, met en lumière le système

rotatoire de l'Église évangélique du Gabon dans la gouvernance de 1997 à 2014. L'auteur montre que le système rotatoire a favorisé une gestion inclusive et paritaire des instances de l'Église évangélique du Gabon, avec l'accès aux postes de responsabilité des pasteurs et des laïcs provenant tant de la majorité que de la minorité sociologique.

Ainsi les articles soumis dans le numéro 21 de la revue *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie* maintiennent la régularité et l'ouverture vers l'extérieur, ils permettent d'affirmer que l'on peut encore compter sur cet organe de publication. Toutes nos félicitations aux auteurs de textes et bravo aux travailleurs déterminés qui font vivre *Les CHA*. Bonne consommation à nos lecteurs et au prochain numéro, avec une présence plus importante d'auteurs locaux.

Abraham Zéphirin NYAMA
Maître de Conférences d'Histoire et Civilisation africaines

Histoire de la corporation des personnels des grandes compagnies européennes de commerce en Côte d'Ivoire (1893-1950)

Nohan SIDIBE

Assistant en histoire économique et du travail

Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)

sidibenohan@gmail.com

Résumé

L'objet de cette étude est de montrer l'évolution de la corporation des personnels des grandes compagnies de commerce et son apport dans le dispositif économique global de la Côte d'Ivoire entre 1893 et 1950. La création de la colonie de Côte d'Ivoire, le 10 mars 1893, a entraîné l'implantation des compagnies commerciales européennes dont les opérations de vente et d'achat étaient assurées par un personnel. L'engagement et les rapports entre ces derniers et les clients ont permis le développement d'un commerce colonial duquel ont émergé de grands commerçants professionnels africains qui, avec le retrait des compagnies commerciales européennes dans un contexte de montée du nationalisme africain à la fin des années 1940, ont contribué à l'africanisation de ces grandes entreprises commerciales de la Côte d'Ivoire.

Mots-clés : Personnels – Grandes compagnies commerciales – Période coloniale – Commerce – Côte d'Ivoire.

History of the corporation of the personnel of the large European trading companies in Côte d'Ivoire (1893-1950)

Abstract

The purpose of this study is to show the evolution of the corporation of personnel of large trading companies and its contribution to the overall economic system of Côte d'Ivoire between 1893 and 1950. The creation of the colony of Côte d'Ivoire Ivory, on March 10, 1893, led to the establishment of European commercial companies whose sales and purchase operations were carried out by a staff. The commitment and the relationship

between the latter and the customers allowed the development of a colonial trade from which emerged large professional African traders who, with the withdrawal of European trading companies in a context of rising African nationalism at the end of the 1940s, contributed to the Africanization of these large commercial enterprises in Côte d'Ivoire.

Keywords : Staff – Large trading companies – Colonial period – Trade – Côte d'Ivoire.

Introduction

Le commerce colonial a été, en Côte d'Ivoire, entre les mains de spécialistes de la traite qu'étaient les sociétés commerciales ou les commerçants privés. Les maisons de commerce étaient constituées de grandes firmes européennes. Plusieurs sociétés françaises se partageaient le commerce colonial en Côte d'Ivoire. Au début de la colonisation, les factoreries des maisons de commerce étaient concentrées à Grand-Bassam, Assinie, Jacqueville et Grand-Lahou. L'évolution du processus colonial a vu s'installer de nouvelles structures à travers toute la colonie (L. J. Tokpa, 2010, p. 76). Le dessein poursuivi par la présente étude, est de lever le voile sur l'existence et le prépondérant rôle joué par les personnels dans le rayonnement de ces grandes maisons commerciales en particulier et du grand commerce colonial en général, dont était quasi exclusivement tributaire l'économie des puissances coloniales entre 1893, date marquant l'intensification des activités commerciales en Côte d'Ivoire avec l'implantation de la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO) à Grand-Bassam, et 1950, date à laquelle les maisons de commerce ont abandonné la distribution du « détail » au profit de l'import-export (P. Kipré, 2005, p. 155). Acteurs incontournables du bon fonctionnement du dispositif commercial et économique de l'époque, les personnels des maisons de commerce sont peu évoqués dans l'histoire du commerce ivoirien et méconnus du grand public. Les travaux de recherche portent globalement sur la chambre de commerce, les activités commerciales générales, les sociétés commerciales ou les commerçants privés de la Côte d'Ivoire d'alors. D'où l'intérêt de cet article, élaboré à partir d'observations documentaires suivant une approche méthodologique axée sur la

confrontation des sources imprimées et sources d'archives, qui met en lumière ces personnels qui étaient recrutés et rétribués pour accomplir des tâches au sein des grandes compagnies commerciales de la Côte d'Ivoire coloniale. La principale question qui s'impose à nous dans le cheminement de cette étude, est la suivante : quelle a été la contribution des personnels des maisons de commerce au bon fonctionnement du dispositif commercial de la Côte d'Ivoire et partant, à la bonne marche du grand commerce dont a été tributaire l'économie métropolitaine entre 1893 et 1950 ? Pour y répondre efficacement, nous optons pour une structure en trois parties. La première partie s'intéresse à l'implantation des grandes maisons de commerce et au recrutement des premiers personnels en Côte d'Ivoire (1893-1920), la seconde partie porte sur l'enracinement des maisons de commerce et la mutation statutaire de leurs personnels (1920-1943), la troisième partie traite des réalités professionnelles et mutations sociales des personnels des grandes compagnies commerciales de la Côte d'Ivoire (1944-1950).

1. Implantation des grandes maisons de commerce et recrutement des premiers personnels en Côte d'Ivoire (1893-1920)

Cette partie du travail s'intéresse au contexte et à la mise en place des premières grandes maisons européennes de commerce en Côte d'Ivoire, aux origines géographique et sociologique, aux motifs et critères de recrutement ainsi qu'aux conditions de travail et de vie des personnels pionniers desdites compagnies commerciales.

1.1. Contexte et mise en place des premières compagnies commerciales en Côte d'Ivoire

Les premières maisons européennes de commerce se sont installées en Côte d'Ivoire dans un contexte d'élargissement de leurs affaires à travers des comptoirs et factoreries (L. J. Tokpa, 2010, p. 77). La principale raison était la découverte de nouveaux débouchés pour l'industrie européenne et de nouvelles couches de consommateurs. En effet, les colonies devaient fournir à la métropole des matières premières nécessaires à son industrie. Ces grandes maisons de commerce étaient spécialisées dans l'importation et

l'exportation de marchandises et produits divers de l'époque⁹³. Entre 1893 et 1920, elles étaient au nombre de 33 dont 19 dans la partie sud et 14 dans la zone septentrionale (P. Kipré, 1987, p. 66-78). Les principales sont la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO) qui s'est implantée à Grand-Bassam en 1893 (J. N. Loucou, 2010, p. 138) ; la Société commerciale de l'ouest africaine (SCOA) implantée en 1908, à Grand-Bassam (L. J. Tokpa, 2010, p. 78) ; la Compagnie française de la Côte d'Ivoire (CFCI) installée en 1911 à Grand-Bassam ; et la Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique (CICA), créée en 1917 à Abidjan. L'installation de ces maisons de commerce se faisait généralement de la côte vers l'intérieur. Les villes côtières d'Abidjan, de Béréby, de Grand-Bassam, de Grand-Lahou et de Tabou étaient les plus sollicitées (P. Kipré, 1987, p. 67). Les activités quotidiennes de ces compagnies commerciales étaient conduites par des personnels d'origines géographique et sociologique diverses.

1.2. Origines géographique et sociologique des personnels pionniers des maisons de commerce

Limité, en 1893, aux ressortissants européens et aux populations côtières de la Côte d'Ivoire, le recrutement des personnels des maisons de commerce s'est étendu, à partir de 1905, à tout individu originaire de l'Afrique occidentale française (AOF), capable et désireux d'exercer ce métier. Les premiers personnels français provenaient des régions méridionales, en raison des affinités climatiques entre la partie méridionale de la métropole et l'AOF, mais essentiellement des relations maritimes traditionnelles avec certaines capitales régionales telles que Bordeaux, Marseille où plusieurs maisons commerciales avaient leur siège principal (A. Tirefort, 1979, p. 60). Le recrutement s'est ensuite étendu aux régions françaises du nord et du nord-est, dont les ressortissants étaient jugés plus entreprenants et compétitifs par rapport aux méridionaux. Selon l'Alsacien Bohn, « les sujets du nord et de l'est valent généralement, beaucoup mieux. Ils sont plus instruits, mieux élevés que nos bons méridionaux » (H. Bonin,

⁹³Dépêche coloniale illustrée, 1909.

1987, p. 110). Outre les Français, les maisons de commerce employaient des Anglais et surtout des Suisses⁹⁴.

Les premiers personnels africains étaient issus des zones côtières, à savoir les Apolloniens, les Ebriés, les Kroumen. Étaient aussi recrutés, les originaires des autres contrées de la colonie, à savoir les Baoulé, Bété, Dioula, Agni⁹⁵. Les Dahoméens et les Sénégalais étaient également recrutés en raison de leur grande connaissance du commerce colonial ainsi que de leur apport militaire à la colonisation. D'une centaine à Abidjan dont 11 pour la seule SCOA, les personnels dahoméens étaient quasiment tous originaires du sud du Dahomey. Ils étaient lettrés et arrivaient en Côte d'Ivoire soit avec l'accord de la chambre du commerce, soit par l'intermédiaire des parents ou amis qui les avaient précédés, à l'instar de Pascal Houé, aide comptable à la CFAO et de Jacob Ahouangonou, contrôleur des entrées et sorties des marchandises à la SCOA (S. Semiyi, 1989, p. 34). Les personnels sénégalais étaient originaires du sud du Sénégal, principalement des villes de Dakar et de Saint-Louis. Les Européens appartenaient soit à la paysannerie de la fin du XIX^e siècle, soit à la petite bourgeoisie ; alors que les Africains étaient issus de la paysannerie et des rangs des commerçants ruinés par les grandes compagnies, à l'instar de Louis Niamké, agent de la SCOA entre 1916 et 1932 (P. Kipré, 1985, p. 177). Il convient cependant de se pencher sur les motifs et critères de recrutement de ces personnels au service des maisons de commerce.

⁹⁴En effet, pendant la Première Guerre mondiale, plusieurs nations européennes entrèrent en guerre et firent appel à leurs ressortissants dans les colonies. Ce rappel de leurs ressortissants compliquait toutes les affaires des compagnies, car certains de ces employés (les français et anglais) rentraient en Europe pour défendre leurs patries. Les indigènes ne pouvant pas assurer leur remplacement et « les candidats au départ pour l'Afrique noire étant rares, les employeurs ... firent appel à des suisses en offrant davantage. La Suisse étant un pays neutre, elle n'était donc pas en guerre ; d'où l'appel à ses ressortissants pour remplacer les ressortissants anglais et français préoccupés par la guerre, à l'instar de Gustave Meyer. La SCOA qui était une compagnie créée par des négociants suisses, employait un nombre important de Suisses (R. Vacquier, 1986, p. 30).

⁹⁵ANCI.1QQ3. Colonie de la Côte d'Ivoire, Lettre de la CFAO au Lieutenant-gouverneur, le 28 octobre 1908.

1.3. Motifs et critères de recrutement des premiers personnels des maisons de commerce

La colonie apparaissait pour certains personnels européens comme un lieu idéal pour « avoir des responsabilités et se faire remarquer » (A. Tirefort, 1979, p. 75). Pour beaucoup, « la vie coloniale représentait un affranchissement total, une brusque rupture des lisières sociales » (G. Hardy, 1925, p. 57). Les personnels européens étaient en outre motivés économiquement. En effet, la croissance démographique et l'explosion du taux de chômage ont astreint les jeunes chômeurs à rejoindre les colonies, à la recherche d'un mieux-être, comme le montre ici A. Tirefort (1979, p. 70) : « en face d'une métropole expulsive, problème d'emploi, insuffisance de ressources procurées par l'agriculture...l'outre-mer offre un marché du travail plus vaste, des possibilités de se faire ou de se refaire une santé économique ». Pour les personnels africains, travailler pour les maisons de commerce était non seulement un moyen de payer l'impôt de capitation⁹⁶, mais aussi une opportunité d'ascension sociale rapide, car le logement, la nourriture et le transport étaient assurés par la compagnie commerciale qui les employait. Selon C. Vidrovitch et H. Moniot (1974, p. 107), la SCOA constatait encore que la moitié des gains des Africains étaient absorbés par l'impôt.

Par ailleurs, pour être employé dans une maison de commerce, l'Européen devait, en plus d'être célibataire et de sexe masculin, avoir un âge compris entre 20 et 30 ans. Cette limite d'âge pouvait, sans toutefois dépasser 35 ans, être prorogée car très peu d'adultes ont quitté la métropole après cet âge. Sur les formulaires de demandes d'emploi, il était mentionné « on n'émigre pas à tout âge ». Le taux des jeunes européens célibataires de sexe masculin employés dans les compagnies commerciales était compris entre 86.20% et 94.4% (A. Tirefort, 1979, p. 84). Cependant, les personnels africains originaires de la Côte d'Ivoire ou des autres colonies de l'AOF devaient être âgés de 14 et 18 ans⁹⁷. En plus, entre 1893 et 1920, pour être recruté comme personnel européen ou africain dans une maison de commerce, il fallait être de bonnes vie et mœurs, n'avoir encouru aucune

⁹⁶ANCI.2EEI0. Arrêté du 14 mai 1901 établissant un impôt de capitation sur les indigènes de la Côte d'Ivoire.

⁹⁷*Idem.*

condamnation figurant au casier judiciaire ; avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement, être physiquement apte à l'emploi et n'avoir pas été atteint d'aucune infection tuberculeuse. Les candidats devaient en conséquence, fournir pour la constitution de leur dossier, les pièces suivantes : un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu, un certificat de bonnes vie et mœurs et un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date, un état signalétique et des services militaires ou toute pièce établissant que l'intéressé a satisfait aux obligations militaires, un certificat médical de visite et de contre-visite⁹⁸.

1.4. Conditions de travail et de vie des premiers personnels des maisons de commerce

Entre 1893 et 1920, les personnels des maisons de commerce de la Côte d'Ivoire étaient organisés en deux grandes catégories ou groupes, à savoir les agents principaux et les agents secondaires. Leur effectif est passé de 51 en 1898 à 280 en 1914, en raison de la multiplication des factoreries de la CFAO⁹⁹ et de l'implantation de nouvelles compagnies telles que la SCOA et la CFCI, respectivement en 1908 et 1911. Entre 1914 et 1919, cet effectif est passé à 190 à cause de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle les maisons de commerce ont fermé certaines factoreries et réduit le nombre de leurs personnels.

Le salaire était payé en monnaie ayant cours légal. Les personnels européens avaient un salaire largement supérieur à celui des Africains, dont le minimum était fixé à 100 F pour les débutants mais pouvait atteindre 150 F dans certaines maisons comme la CFAO et la CFCI. Les agents expérimentés avaient un salaire compris entre 150 et 300 F. La paie était faite, sauf cas de force majeure, sur le lieu de travail ou au bureau de l'employeur lorsqu'il était voisin du lieu de travail. Pour les personnels africains, le salaire était payé jusqu'en 1915 avec les monnaies africaines

⁹⁸Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOI), 1920, p. 618.

⁹⁹La CFAO s'est implantée à Aboisso en 1902, Abidjan en 1904, à Dimbokro en 1910 et à Bouaké en 1912. À chaque implantation, elle recrutait de nouveaux employés. De même, l'implantation de nouvelles compagnies telles que la SCOA, la CFCI, et la CICA, respectivement en 1908, 1911 et 1917, a favorisé de nouveaux recrutements dans les villes de Bouaké, Dabou et Grand-Lahou (P. Kipré, 1987, p. 66).

(manille, sombé, cauris), chaque fin de mois mais sur la base journalière en tenant compte des heures et des tâches. Avec l'interdiction des sombé en 1915¹⁰⁰, le prix de la journée de travail pour les contractuels a été fixé, en 1919, à 1.50 F et la ration alimentaire à 0.75 F, plus 0.25 F pour les frais accessoires¹⁰¹. Le personnel africain travaillait tous les jours de la semaine, entre 12 et 15 heures par jour. Le dimanche et les jours fériés, il nettoyait le magasin, complétait les articles dans les rayons et nettoyait les articles. Il n'avait pas droit aux congés, mais pouvait demander des permissions. Cependant, l'Européen était aligné sur le droit métropolitain et avait droit aux congés. Ainsi, un congé de quatre mois tous les deux ans, était accordé à ceux qui avaient une durée d'au moins six ans en colonie, et un congé de quatre mois tous les quatre ans pour ceux qui avaient moins de six ans en colonie. Par ailleurs, le personnel européen était en général bien logé et habitait sur son lieu de travail. En fonction de son rôle, il pouvait avoir comme résidence soit une maison basse bâtie avec des matériaux adéquats tels que du ciment, de la peinture et des toits métalliques, soit un étage entouré d'une large véranda contenant salle à manger et toutes les commodités. Par contre, les logements des Africains étaient construits en terre et en bois avec les pailles comme toiture, très entassés et insalubres (R. Vacquier, 1986, p. 33). Ces conditions ont connu des modifications à partir de 1920, avec l'enracinement des maisons de commerce en Côte d'Ivoire.

2. De l'enracinement des maisons de commerce en Côte d'Ivoire à la mutation statutaire de leurs personnels (1920-1943)

Cette rubrique porte sur le renforcement des maisons de commerce, les nouveaux critères de recrutement, la hiérarchie, le classement, l'effectif et la répartition, les nouvelles conditions de travail et de vie ainsi que les rapports socioprofessionnels des personnels de ces grandes compagnies commerciales de la Côte d'Ivoire entre 1920 et 1943.

¹⁰⁰IQQ42. Colonie de Côte d'Ivoire, cabinet du gouverneur. Interdiction de la circulation des monnaies indigènes (manille et sombé). Introduction de billet de banque et propagande en faveur de leur circulation 1910-1919.

¹⁰¹JOCI, 1920, p. 45.

2.1. Renforcement des maisons de commerce et nouveaux critères de recrutement de leurs personnels (1920-1943)

De 1920 à 1943, le volume des échanges commerciaux a augmenté de 265% (A. Vitaux, A. Douleurou, 1990, p. 119) en raison de l'enracinement des compagnies commerciales dont l'influence dans la colonie s'exprimait à travers le rôle de la chambre de commerce, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toute politique économique. Les compagnies commerciales contrôlaient la chambre de commerce. Aucun gouverneur ou administrateur ne pouvait se maintenir longtemps à son poste dans la colonie s'il prenait des mesures qui allaient à l'encontre des « vœux » de la chambre de commerce, consultée pour toutes les questions économiques et politiques. Sur les 237 maisons de commerce immatriculées en 1933, 83% l'ont été entre 1920 et 1943, même si les créations ont été seulement de 17% dans les années 1920-1925. C'est surtout entre 1925 et 1930 que le nombre des entreprises commerciales s'est considérablement accru¹⁰², avec de nouvelles conditions de recrutement. Ainsi, entre 1920 et 1943, la limite d'âge en-dessous de laquelle il était interdit d'engager des personnels européens et africains en Côte d'Ivoire était de 20 ans pour les travaux de force, 15 ans pour les travaux légers¹⁰³. Les engagements étaient prononcés par voie de décision individuelle du lieutenant-gouverneur, chef de la colonie. Et aucune période de stage n'était exigée des candidats. Par contre, pendant la période qui suivait leur nomination, ils pouvaient être licenciés sans indemnité et sans préavis, sur simple décision de l'employeur qui les a engagés. Par ailleurs, les compagnies commerciales recrutaient dans le voisinage et sur recommandation, comme le montre R. Vacquier (1986, p. 64) : « on recrutait mieux, dans son voisinage, par relations ou en s'adressant aux écoles ou aux missions religieuses ; sauf quand... faute de ressources locales, il fallait recourir à une autre région ou une autre colonie ». Nombre de personnels européens étaient également recrutés par voie de

¹⁰²1QQ24. Colonie de la Côte d'Ivoire. Correspondance échangée entre le gouvernement, le président de la Chambre de commerce et des sociétés commerciales au sujet des possibilités d'entrer en rapport d'affaire avec les maisons de commerces, 1924-1929.

¹⁰³ JOCI, 1927, p.139. Complété par JOCI, 1935 : 1209.

presse, surtout entre 1920 et 1939¹⁰⁴. Après le recrutement, les personnels des maisons de commerce étaient bien organisés professionnellement.

2.2. Hiérarchie, classement, effectif et répartition des personnels des maisons de commerce (1920-1943)

Dans la colonie résidait un agent principal qui relevait directement de la maison-mère (L. Gbagbo, 1981, p. 30). Les agents principaux géraient des factoreries dans les villes. Les agents secondaires étaient placés à la tête des représentations les plus reculées, dans les centres de moindre importance (V. Gbazah, Z. Gnato, 1992, p. 237). De 260 en 1921, l'effectif des personnels des maisons de commerce est passé à 632 en 1925, puis à 750 en 1930. Avec la crise économique des années 1930, ce nombre est passé à 400 en 1933, soit une baisse de 350 employés due à la fermeture de plusieurs factoreries de la colonie. Ainsi, la SCOA est passée de 22 factoreries en 1930 à 9 factoreries en 1933. À la même période, le nombre de factoreries de la CFAO est passé de 17 à 12 et celui de la CFCI de 9 à 5 (P. Kipré, 1985, p. 177). En 1939, leur effectif était estimé à 1487, en raison de la création de nouvelles factoreries et du recrutement de nouveaux personnels (J. N. Loucou, 2010, p.140). Cependant, lors de la Seconde Guerre mondiale, cet effectif a baissé significativement, passant de 1487 en 1939 à 1005 en 1945 (K. P. Yao, 1995, p. 68). L'évolution de l'effectif des personnels des maisons de commerce a été rythmée par des périodes de croissance lente, croissance accélérée et décroissance régulière. Ces personnels étaient inégalement répartis mais avec une forte concentration au sud-est et à l'est de la colonie. Dans ces zones de fortes productions cacaoyères, le nombre de maisons de commerce par ville était compris entre cinq et quinze, voire plus ; tandis que dans le reste de la colonie, ce nombre ne dépassait pas cinq. Les villes comptant plus de 15 maisons de commerce

¹⁰⁴En Europe, le recrutement se faisait via des journaux tels que la Deutche Kolonial Gesellschaft en Allemagne et l'Union coloniale en France qui, à travers les conférences et la distribution des brochures dénommées « guide de l'immigrant » dans les grandes villes françaises, mettaient en évidence les emplois disponibles en colonie et les profils recherchés par les compagnies commerciales. En contrepartie, la presse recevait une subvention de la part de certaines compagnies, à l'instar de CFAO qui a apporté, en 1900, une subvention de 4000 francs au journaliste et député d'Oran, pour élargissement de sa diffusion (H. Bonin, 1987, p. 41).

étaient Abidjan, Grand-Bassam, Dimbokro et Bouaké. Et chaque maison employait entre 15 et 25 personnes (P. Kipré, 1985, p. 33). Les conditions de travail des personnels de ces entreprises commerciales ont été particulières sur la période 1920-1943.

2.3. Conditions de travail nouvelles à l'image des réalités du moment

En 1921, le salaire journalier des personnels des maisons de commerce en Côte d'Ivoire a été fixé à 2 F et 1.25 F pour la ration alimentaire¹⁰⁵. En 1927, le taux minimum de salaire était de 2 F par jour de travail durant les trois premiers mois du contrat et à 2.5 F à partir du deuxième trimestre¹⁰⁶. En 1935, le taux minimum de salaire a été fixé à 1.25 F par jour de travail durant les six premiers mois du contrat et 1.5 F à partir du deuxième semestre¹⁰⁷. En 1943, dans un contexte de motivation des travailleurs de la Côte d'Ivoire à participer à l'effort de guerre, les salaires des personnels des maisons de commerce ont été redéfinis dans l'ensemble. Ainsi, les salaires mensuels des Européens variaient globalement entre 1890 et 4500 F, tandis que ceux des Africains variaient entre 600 et 2520 F. Pour un même emploi, par exemple celui de dactylographe, le salaire de l'Européen variait entre 1980 et 4500 F ; alors que l'Africain, lui, recevait un salaire compris entre 720 et 2 280 F¹⁰⁸. Les personnels en service dans les grands centres urbains comme Abidjan, Bingerville et Bassam avaient les salaires les plus élevés. Il existait donc une différence salariale entre les personnels européen et africain. En plus, le personnel africain était privé de 50% de son salaire pour la constitution du pécule. Lequel salaire était parfois payé en retard avec le cumul de plusieurs mois (N. Sidibé, 2022, p. 321).

Sur la période 1920-1943, le personnel africain, dont la durée de la journée de travail effectif était fixée à 10 heures, avait droit à un repos d'une durée de deux heures au milieu de la journée, au même titre que le personnel européen. Lorsque ce repos de deux heures n'avait pas pu être donné au milieu de la journée, il devait l'être à un autre moment de la même

¹⁰⁵ JOCI, 1921, p. 210.

¹⁰⁶ JOCI, 1927, p. 140.

¹⁰⁷ JOCI, 1935, p. 1209.

¹⁰⁸ JOCI, 1943, p. 296.

journée¹⁰⁹. Ces dérogations à la règle du repos ne figuraient pas dans les textes réglementaires qui, en outre, ne prévoyaient point d'autres jours fériés, en dehors du dimanche, que ceux des fêtes légales¹¹⁰. Les personnels des maisons de commerce avaient droit à quatre mois de congé tous les 18-20 mois pour les anciens et 30-32 mois pour les nouveaux. Des permissions exceptionnelles pouvaient être accordées (mais après une ancienneté de six mois au sein de la compagnie¹¹¹) à ces personnels dont les conditions de vie et les rapports socioprofessionnels étaient particuliers.

2.4. Conditions de vie et rapports socioprofessionnels des personnels des grandes compagnies commerciales de la Côte d'Ivoire (1920-1943)

Sur la période 1920-1943, il a été prévu un logement pour le personnel exerçant ses fonctions en dehors de son lieu de résidence. Mais, contrairement au personnel européen qui était bien logé, le personnel africain vivait dans des conditions précaires avec une situation sanitaire problématique. Les personnels des maisons de commerce avaient aussi droit ainsi que leur famille, à des soins médicaux gratuits pour le premier mois d'hospitalisation¹¹².

Par ailleurs, ils entretenaient des rapports socioprofessionnels variés. Ainsi, les rapports entre les personnels de même origine étaient dans l'ensemble cordiaux, puisqu'ils se voyaient comme des frères. C'est ce que semble indiquer G. Meyer (1975, p. 37) : « une grande solidarité, cependant existait entre nous tous... on se connaît tous ... si par hasard, on voyait en se promenant un européen que l'on ne connaissait pas, on traversait la rue pour se présenter et lui serrer la main ». Les relations entre Européens et Africains étaient en général tumultueuses, avec plus de frustrations pour les Africains qui étaient vus comme des subalternes, quels que soient leur statut et leurs rôles. Mais ces relations tendues à caractère parfois raciste, ne devaient en aucun cas entraver la bonne marche de la compagnie

¹⁰⁹ JOCI, 1927, p. 139. Complété par JOCI, 1935, p. 1209.

¹¹⁰ Ce sont le premier janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 14 juillet correspondant à la fête nationale de la France, l'Assomption, la Toussaint, le 11 novembre et la Noël.

¹¹¹ JOCI, 1942, p. 412.

¹¹² JOCI, 1943, p. 298.

commerciale. S'agissant des relations clients-personnels, elles étaient dans l'ensemble très cordiales car, sans cela, le client pouvait changer de partenaire commercial. Cependant, ces rapports pouvaient être tendus pour cause d'incompréhensions ou de fraude flagrante tous azimuts. Il convient toutefois de s'intéresser aux réalités professionnelles et mutations sociales des personnels des compagnies commerciales de la Côte d'Ivoire entre 1944 et 1950.

3. Réalités professionnelles et impacts socioéconomiques des tâches menées par les personnels des compagnies commerciales de la Côte d'Ivoire (1944-1950)

Il s'agit ici de rappeler le contexte international, le nouveau mode de recrutement, les conditions de travail et de vie, les principales actions menées et leur impact sur le commerce colonial de la Côte d'Ivoire, les mutations sociales des personnels des maisons de commerce.

3.1. Contexte de décolonisation et nouveau mode de recrutement des personnels des établissements commerciaux

Les besoins nouveaux créés à la fin de la Seconde Guerre mondiale, exacerbés par la montée des nationalismes et les luttes syndicales de plus en plus engagées dans les colonies françaises d'Afrique, ont imposé à l'administration coloniale française l'adoption de nouveaux critères de recrutement des personnels des maisons de commerce, pour relancer l'économie métropolitaine. Ainsi, par l'arrêté local du 15 juin 1944, l'engagement d'un personnel européen ou africain, était désormais subordonné à la présentation de certaines pièces appelées « pièces exigibles¹¹³ ». Quiconque engageait un salarié autre qu'un débutant ou un manœuvre spécialisé, devait exiger la présentation des pièces d'identité habituelles et de l'attestation sur papier libre délivré, conformément à l'article 3 de l'arrêté général du 17 février 1943, par le précédent employeur. Pour tout personnel autre que le manœuvre sans spécialité, un stage probatoire était exigé avant l'engagement ferme. Ce stage ne devait dépasser deux mois pour le personnel de maîtrise et un mois pour toutes les autres

¹¹³JOCI, 1944, p. 300.

spécialités. S'agissant de la forme des contrats et des résiliations, le salarié ne pouvait engager ses services que par un contrat verbal ou écrit, suivant l'usage des lieux et de la profession. Dans le cadre de la résiliation du contrat verbal, la partie qui désirait cesser l'effet de l'engagement devait prévenir l'autre partie dans les délais suivants : huit jours, lorsqu'il s'agit de salarié rémunéré à la journée, un mois, si le salarié est rémunéré au mois¹¹⁴. Pendant la durée du délai-congé, les obligations de l'engagement restaient valables. Les contrats écrits de louage de services devaient stipuler les conditions de travail et de vie des recrutés.

3.2. Conditions de travail et de vie des personnels des maisons de commerce

À partir de 1944, les conditions de travail, de vie et de classement du personnel de commerce ont été redéfinies. Ainsi, pour accéder à la catégorie supérieure, il fallait accomplir un minimum de deux ans de travail effectif dans la catégorie immédiatement inférieure. Ces deux années se calculaient en additionnant les services accomplis chez différents employeurs ; mais nul ne pouvait changer de catégorie en changeant d'employeurs. Quelle que soit l'ancienneté des services totalisés, le dernier employeur ne pouvait élever la catégorie de l'employé et les salaires y afférents qu'après un an au moins de travail effectif accompli à son propre service¹¹⁵. Au même moment, la colonie de la Côte d'Ivoire a été divisée en trois zones salariales, en tenant compte des réalités socio-économiques. Ainsi, dans la première zone comprenant Abidjan, Bingerville et Bassam, les salaires étaient compris entre 1 890 et 4 500 F pour les personnels européens, alors que pour les Africains et parfois pour les mêmes emplois, ils étaient compris entre 480 et 2 520 F. Dans la deuxième zone, les salaires variaient entre 1 800 et 4 410 F pour le personnel européen et entre 390 et 2 430 F pour les Africains. Dans la troisième zone, les salaires variaient entre 1 710 et 4 320 F pour les Européens, et 300 et 2 430 F¹¹⁶ pour les personnels africains.

Entre 1944 et 1950, les personnels des maisons de commerce devaient travailler six jours dans la semaine. La durée de la journée était

¹¹⁴*Idem*, p. 301.

¹¹⁵JOCI, 1944, p. 301.

¹¹⁶*Idem*, p. 300.

fixée à huit heures de travail effectif, soit 48 heures par semaine. Pour les salariés payés à la journée, toute heure supplémentaire de travail de jour donnait lieu au paiement d'une prime supplémentaire égale à 10% du salaire journalier par heure supplémentaire. Il a été également accordé un congé annuel payé d'une durée de 15 jours à tout le personnel permanent des entreprises commerciales, à l'exception des manœuvres volontaires engagés pour une période de 12 mois au moins¹¹⁷. Ces dispositions ont permis aux personnels des maisons de commerce de mener des tâches significatives.

3.3. Principales tâches menées et leur impact sur le commerce colonial de la Côte d'Ivoire

Les tâches étaient fonction de la place occupée dans la maison de commerce. Pour les agents principaux constitués d'agents de factorerie ou commis blancs et africains, les principales tâches étaient entre autres la réception, le dédouanement et la classification des marchandises, l'approvisionnement du comptoir et des magasins, sous la supervision du magasinier qui portait sur chaque colis avec du noir à marquer, la référence d'entrée (J. Dresch, 1952, p. 233) ; l'inventaire des articles ou produits à chaque fin d'exercice ; la consignation journalière des ventes journalières par écrit ; la gestion des boutiques autonomes ou annexes ; la tenue des livres, de la caisse et de la dactylographie (V. Gbazah, Z. Gnato, 1992, p. 237). Les agents secondaires exclusivement africains et composés de manœuvres et manœuvres saisonniers étaient utilisés pour la manipulation des produits et des marchandises ainsi que leur transport. Les déplacements de marchandises étaient effectués sur la tête ou l'épaule des manœuvres ; parfois sur un brancard ou sur une brouette pour les plus expérimentés ou anciens. Ils assuraient la surveillance de tri des produits de magasin et, dans les moments libres, l'entretien des lieux (H. Bonin, 1987, p. 194).

Ces tâches ont permis le développement du commerce colonial de la Côte d'Ivoire. En effet, non seulement son volume global a évolué mais il est resté dans l'ensemble excédentaire. Le volume global des importations est passé de 69.248 tonnes en 1947 à 153.217 tonnes en 1949, puis à 322.776 tonnes en 1950. Les valeurs représentaient respectivement 1.773 millions, 7.693 millions et 15.372 millions de francs CFA. Les exportations

¹¹⁷*Idem*, p. 301.

suivaient à peu près le même schéma. Ainsi, de 142.216 tonnes en 1947, le volume des exportations a atteint 265.067 tonnes en 1949, puis 288.466 tonnes en 1950. Les valeurs des exportations ont été à leur tour respectivement de 1.934 millions de francs CFA, 10.268 millions et 17.481 millions (L. J. Tokpa, 2010, p. 590). Cette tendance a été, à quelques différences près, maintenue jusqu'en 1950 où les compagnies européennes déjà à l'épreuve de l'absorption depuis quelques années auparavant, se sont retirées au profit des Africains qui, grâce à leur savoir-faire, ont assuré la relève de plus belle manière.

3.4. Mutations sociales des personnels des maisons de commerce de la Côte d'Ivoire

Les personnels étaient de véritables intermédiaires entre la maison et la population africaine ou européenne. Ils bénéficiaient de la confiance des compagnies. Souvent le personnel d'une factorerie ou sous factorerie était populaire grâce à son ancienneté et à son habileté ; la population le désignait sous le nom de sa compagnie. Grâce à cette notoriété et surtout à l'expérience acquise, plusieurs employés se sont affranchis de leurs employeurs pour devenir autonomes. Ainsi, Aladji Mondoye N'Doye, ex-employé sénégalais de la CFAO, a été un intermédiaire de la succursale de cette maison à Abengourou. À trois ans de sa retraite, il a acheté trois camions à gazogène dont il a confié la gestion à ses six fils. Avec son expérience et ses économies, il s'est lancé dans l'achat du café et du cacao. D'intermédiaire, il est devenu propriétaire d'une boutique de vente de marchandises et achat de produits, puis transporteur en collaboration avec ses fils (V. Gbazah, Z. Gnato, 1992, p. 248). De même, Eugène San Kadio et Pierre Yao, respectivement issus de la CFAO et de la SCOA, sont devenus de véritables commerçants. Le premier issu d'une famille de grands planteurs, a fondé son propre magasin, grâce à son expérience acquise à la CFAO. Le second est devenu commerçant et transporteur de marchandises avec deux véhicules (P. Kipré, 1985, p. 190). Plusieurs personnels ont ainsi abandonné leurs postes pour travailler à leur propre compte comme intermédiaires entre la population locale et les compagnies.

Conclusion

Installées en Côte d'Ivoire au début de la colonisation, les maisons de commerce assuraient non seulement l'importation et la vente des produits ou marchandises de fabrication européenne, mais aussi l'exportation des matières dont avaient urgemment besoin les industries métropolitaines. Les opérations de vente et d'achat de ces sociétés commerciales étaient assurées par un personnel à prédominance africaine, dont la contribution a permis le développement du grand commerce colonial ; au point où les milieux coloniaux n'hésitaient pas à dire de la Côte d'Ivoire que c'était l'une des plus belles colonies de l'Afrique noire française, en raison de sa performance économique due à la bonne marche des activités commerciales. Grâce à leur connaissance du commerce et leurs rapports privilégiés avec la clientèle, les Africains sont devenus des gérants libres des factoreries et détenteurs exclusifs du commerce de détail après le retrait forcé des compagnies commerciales européennes, déjà à l'épreuve de l'absorption depuis quelques années auparavant, au profit de l'import-export.

Sources

Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI)

2EEI0. Colonie de la Côte d'Ivoire : Arrêté établissant un impôt de capitation sur les indigènes, 14 mai 1901.

1QQ3. Colonie de la Côte d'Ivoire : Lettre de la CFAO au Lieutenant-gouverneur, le 28 octobre 1908.

1QQ24. Colonie de la Côte d'Ivoire : Correspondance échangée entre le gouvernement, le président de la Chambre de commerce et des sociétés commerciales au sujet des possibilités d'entrer en rapport d'affaire avec les maisons de commerces, 1924-1925.

1QQ42. Colonie de Côte d'Ivoire, Cabinet du gouverneur : Interdiction de la circulation des monnaies indigènes (manille et sombé). Introduction de billet de banque) et propagande en faveur de leur circulation, 1910-1919.

Journal officiel de la Côte d'Ivoire (JOCI)

JOCI 1920, JOCI 1921, JOCI 1925, JOCI 1926, JOCI 1927, JOCI 1935, JOCI 1942, JOCI 1943, JOCI 1944.

Dépêche coloniale illustrée, 1909.

Bibliographie

- BONIN Hubert, 1987, *CFAO : cent ans de compétition*, Paris, Editions Economica.
- COQUERY VIDROVITCH Catherine et MONIOT Henri, 1974, *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF.
- DRESCH Jean, 1952, « Les investissements en Afrique Noire », *Le travail en Afrique*, Paris, Présence Africaine, p. 232-241.
- GBAGBO Laurent, 1981, « Note sur la mise en place des structures coloniales d'exploitation économique de la Côte d'Ivoire 1899-1908 », *Godogodo, Bulletin de l'IHAAA*, n°7, p.12-39.
- GBAZAH Vrih, GNATO Zié, « Les commerçants sénégalais en Côte d'Ivoire de 1880 à 1970 », *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. La Côte-d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 235-271.
- HARDY Georges, 1925, *Histoire de la colonisation française*, Paris, Larose.
- KIPRE Pierre, 2005, *Cote d'Ivoire : la formation d'un peuple*, Paris, SIDES et IMA.
- KIPRE Pierre, 1985, *Villes de Côte d'Ivoire (1893-1940)*, Abidjan, NEA.
- KIPRE Pierre, 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Édition Ami, Tome 2.
- LOUCOU Jean-Noël, 2010, *La Côte d'Ivoire coloniale (1893-1960)*, Abidjan-Yamoussoukro, Ed. Cérap et fondation FHB.
- MEYER Gustave, 1975, *Un demi-siècle en terre ivoirienne*, Paris, La pensée Universelle.
- SEMIYI Soukore, 1989, *L'activité économique, politique et sociale des Dahoméens en Côte d'Ivoire de 1900 à 1958*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Cote d'Ivoire.
- SIDIBE Nohan, 2022, « La réglementation générale du travail salarié africain en Côte d'Ivoire (1927-1935) », *Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé (Togo)*, n°7, p. 307-338.
- TIREFORT Alain, 1979, « Le bon temps ». *Approche de la société coloniale. La communauté française en basse Côte d'Ivoire, pendant l'entre-deux guerres (1920-1940)*, thèse de doctorat de 3^e cycle d'histoire, Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris.

TOPKA Lépé-Jacques, 2010, *La main d'œuvre indigène des exploitations agricoles et forestière de Côte d'Ivoire (1893-1960)*, thèse d'État d'histoire, Université de Cocody-Abidjan.

VACQUIER Raymond, 1986, *Au temps des factoreries (1900-1950)*, Paris, Ed. Karthala.

VITAUX Alain, DOULOUROU André, 1990, *Histoire des Douanes ivoiriennes 1889-1989*, Abidjan, Ipnetp.

YAO Konan Pascal, 1995, *Le commerce colonial en Côte d'Ivoire (1945-1960)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Cocody-Abidjan.